

**TABLE RÉCAPITULATIVE**  
**de la séance du 22 octobre 2024**  
**par date**

<b>DATE</b>	<b>NUMERO</b>	<b>OBJET</b>	<b>PAGE</b>
22/10/2024	DE_2024_066	RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA POSTE	0
22/10/2024	DE_2024_067	DETR PEINTURES MURALES EGLISE DOME CY	0
22/10/2024	DE_2024_068	DEMANDE DE SUBVENTION	0
22/10/2024	DE_2024_069	REGULARISATION COLOMBARIUM TARIF	0
22/10/2024	DE_2024_070	DM BUDGET REMBOURSEMENT DE FRAIS CHAUFFAGE	0
22/10/2024	DE_2024_071	AUTORISATION MARCHE MUTUALISE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS	0
22/10/2024	DE_2024_072	AUTORISATION MARCHE MUTUALISE VERIFICATION DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS	0
22/10/2024	DE_2024_073	AUTORISATION MARCHE MUTUALISE DEPISTAGE RADON ERP	0
22/10/2024	DE_2024_074	AMORTISSEMENT SUBVENTIONS AU SERVICE EAU	0
22/10/2024	DE_2024_075	PRIX DES PLACES DE MARCHE	0

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 10

**Présents :** 7

**Votants:** 8

**Séance du 22 octobre 2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-deux octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 22 octobre 2024, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Marc PAUTET, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Noëlle RAUSCENT, Christian BERTHIER, Violaine PUJO-ROLLAND, Jean-Luc VAN-DORPE

**Représentés:** Richard THOUARD par Vincent BLANCHARD

**Excuses:** Evelyne BAILLEUX, Sylvie JUNG

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Pierre DE FERAUDY

---

Objet: RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA POSTE - DE 2024 066

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la convention signée avec la poste arrive à son terme et qu'il convient de la renouveler.

Après avoir l'exposé de M.le Maire le conseil municipal,

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention dans les conditions suivantes :

- Renouvellement de la convention pour une durée de 9 années.

**Précise que les horaires d'ouverture restent inchangés :**

- Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et vendredi : 9h00-12h00, soit **15 heures hebdomadaire.**

Objet: DETR PEINTURES MURALES EGLISE DOMECEY - DE 2024 067

M. le Maire rappelle au conseil municipal la délibération en date du 28 août 2024 concernant l'autorisation à procéder à l'instruction d'un dossier de demande de subvention DETR 2024 concernant le projet de restauration des peintures murales de l'église de Domecy, reprise des enduits et des badigeons.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Autorise M. le Maire à déposer un dossier de demande de subvention DETR au titre de l'année 2024 à hauteur de 30% et à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Montant des travaux HT : 71443.27 €

Subvention sollicitée : 21 432.98 €

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION - DE 2024 068

M. le Maire présente le courrier de Mme Chantal LEBRETON, Directrice de l'école élémentaire Marie-Noël concernant une demande de subvention pour un séjour de classe découverte du 19 au 23 mai 2025 à la Bourboule.

Elle explique que la coopérative scolaire peut prendre en charge une partie de la dépense et sollicite la commune de Domecy-sur-Cure à hauteur de 100.00 € par élève domicilié sur celle-ci.

Cela représente la somme totale de 1100.00 € puisque 11 enfants sont concernés.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le conseil municipal accepte de participer au voyage découverte à hauteur de 100.00 € par enfant, soit la somme de 1100.00 € à verser à la coopérative scolaire de l'école Marie-Noël pour les enfants domiciliés à Domecy-sur-Cure.

Une décision modificative est nécessaire et se présente comme suit :

Section de fonctionnement :

615231 : - 1100.00 €

65748 : + 1100.00 €

Objet: REGULARISATION COLOMBARIUM TARIF - DE 2024 069

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 05 octobre 2023 concernant le tarif des concessions cimetières sur la commune de Domecy-sur-Cure.

Il expose ainsi que le **COLOMBARIUM** est prêt et qu'il convient d'en fixer le tarif :

	<b>TARIFS</b>
CONCESSION COLOMBARIUM <b>TRENTENAIRE</b>	200.00 € + Prix de la cavurne
CONCESSION COLOMBARIUM <b>CINQUANTENAIRE</b>	300.00 € + prix de la cavurne

Les cases et le socle seront revendus à prix courant après chaque **installation et facturation du prestataire** à l'acquéreur.

La facturation de deux cavurnes doit être régularisée.

**M. et Mme LEVILLAIN Maurice** ont payés 300.00 € pour la concession mais pas la cavurne :

- Une régularisation d'un montant de 1416.00 € est nécessaire ( lettre d'accord des acquéreurs jointe).

**M. et Mme NECTOUX Gérard** ont payés 300.00 € pour la concession mais pas la cavurne :

- Une régularisation d'un montant de 1416.00 € est nécessaire ( lettre d'accord des acquéreurs jointe).

Une concession de régularisation sera émise pour chacun d'entre eux avec le même numéro d'origine.

Objet: DM BUDGET REMBOURSEMENT DE FRAIS CHAUFFAGE - DE 2024 070

Monsieur le Maire expose au CM que la régularisation des frais de chauffage aux logements de Culètre a été faite et qu'il convient de procéder au remboursement des frais à Mme LARAUD.

Cette dépense n'étant pas prévue au BP 2024, il est nécessaire de proposer une décision modificative au conseil municipal.

Elle se présente comme suit :

*Section de fonctionnement :*

Art 615231 - 570.00€  
Art 65888 + 570.00€

**Adopté à l'unanimité par le conseil municipal**

Objet: AUTORISATION MARCHE MUTUALISE MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS - DE 2024 071

M. le maire expose au Conseil municipal la convention de groupement de commande 2024.

Marché mutualisé - Maintenance des équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité :

M. le Maire à signer la convention Maintenance des équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments 2024 avec la communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Objet: AUTORISATION MARCHE MUTUALISE VERIFICATION DES AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS - DE 2024 072

M. le maire expose au Conseil municipal la convention de groupement de commande 2024.

Marché mutualisé - Vérification réglementaires des aires collectives de jeux et équipements sportifs extérieurs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité :

M. le Maire à signer la convention Vérification réglementaires des aires collectives de jeux et équipements sportifs extérieurs 2024 avec la communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Objet: AUTORISATION MARCHE MUTUALISE DEPISTAGE RADON ERP - DE 2024 073

M. le maire expose au Conseil municipal la convention de groupement de commande 2024.

Marché mutualisé - Dépistage du radon dans les établissement recevant du public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité :

M. le Maire à signer la convention Dépistage du radon dans les établissement recevant du public 2024 avec la communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN

Objet: AMORTISSEMENT SUBVENTIONS AU SERVICE EAU - DE 2024 074

Il appartient au conseil municipal de fixer les conditions d'amortissement des subventions au service de l'eau de la commune selon leur nature.

M. le Maire propose les durées suivantes concernant les subventions :

<b>SUBVENTION 2003</b>	<b>11599.76 €</b>
<b>SUBVENTION 2006</b>	<b>450.00 €</b>
<b>SUBVENTIONS 2009</b>	<b>7216.00 €</b>
<b>SUBVENTIONS 2012</b>	<b>13465.00 €</b>
<b>SUBVENTION 2014</b>	<b>200.00 €</b>
<b>SUBVENTION 2015</b>	<b>1855.00 €</b>
<b>SUBVENTION 2018</b>	<b>1971.00 €</b>

**TOTAL**

**36 756.75 €**

**DUREE 50 ANS**

**AMORTISSEMENT ANNUEL**  
**735.14 €**

Il convient d'ajouter une régularisation sur les années antérieures d'un montant de **1513.44 €** qui sera opérée sur le budget eau 2024.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement des subventions d'équipement conformément à la durée d'amortissement du bien subventionné.

Objet: PRIX DES PLACES DE MARCHE - DE 2024 075

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de fixer les tarifs concernant les places de marchés qui débiteront au printemps les mercredis soir.

Le conseil municipal, après en avoir discuté :

**FIXE les tarifs comme suit :**

- 1.00 € inférieur à 2 m
- 3.00 € entre 2 m et 5m
- 5.00 € entre plus de 5m

Dit qu'une régie de recette sera mise en place avec délégation à **l'Association TOUS DANS LE MEME PANIER.**